

# FAQ ÉTUDIANT.E.S

## LES AIDES SOCIALES

Consultez aussi : la [FAQ Stages](#), la [FAQ Mobilités](#), la [FAQ Aides sociales](#), la [FAQ des bibliothèques universitaires](#)

### ▶ AIDES NUMÉRIQUES

#### Recevra-t-on l'aide numérique de 100€ de la région IDF ?

Pour toute question relative à ce dispositif, vous pouvez contacter le service vie étudiante de la région Île-de-France par mail : [vie.etudiante@iledefrance.fr](mailto:vie.etudiante@iledefrance.fr) + d'infos : [www.iledefrance.fr/chequenumeriqueetudiants](http://www.iledefrance.fr/chequenumeriqueetudiants)

#### Comment obtenir une clé 4G, à qui s'adresser ?

En septembre, octobre et novembre, trois campagnes de distribution de matériel informatique et de connexion ont été menées. Ces campagnes ont permis de prêter 619 ordinateurs et 377 clés 4G. Pour toute nouvelle demande, merci de vous adresser directement à votre composante (UFR) de rattachement.

#### Les étudiants ne disposant pas de matériel informatique adapté peuvent-ils se rendre dans leur établissement ?

Des salles de travail équipées de matériel informatique sont accessibles, sur rendez-vous (usage bureautique notamment, pour les rédactions de devoirs ou de mémoires ou pour la récupération de cours écrits accessibles à distance mais il ne sera pas possible d'y suivre des cours en visio ni d'y participer). Pour prendre RDV et + d'informations [voir ici](#)

A partir du lundi 22 mars, des salles sont mises à disposition des étudiantes et des étudiants qui ne peuvent pas travailler dans des conditions acceptables depuis leur domicile. Cinq salles de 40 places sont en accès libre au bâtiment Ephémère 2 (salles N03-N04-N05-N06 et N08) de 8h à 20h. Ces espaces disposent d'une connexion internet via eduroam

## SANTÉ - ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL

### Comment fait-on pour prendre rdv avec les médecins à l'université ?

Le service universitaire de médecine préventive (SUMP) est accessible via un contact préalable par courriel ou téléphone [medecine-preventive@liste.parisnanterre.fr](mailto:medecine-preventive@liste.parisnanterre.fr) – 01 40 97 75 33. [en savoir plus](#)

## SCOLARITÉ - CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

## doctorante, ai-je le droit de venir travailler à l'université ?

des personnels dans les locaux des unités de recherche est autorisée pour récupérer matériel et outils indispensables au travail à distance ou poursuivre leurs activités de recherche, dans les cas où ceux-ci peuvent être reportés et/ou ne peuvent avoir lieu que sur le site de l'université.

Les doctorants préviennent les responsables d'unités de recherche qui devront faire remonter à la Direction de la Recherche les informations concernant la venue des chercheur.e.s et doctorant.e.s dans les locaux des unités de recherche.

## BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

### La BU reste ouverte ? Est-ce que la BU est ouverte à la réservation pour venir travailler sur place ?

La grande BU est accessible aux membres de la communauté universitaire sur rendez-vous, trois journées maximum par personne par semaine.

Prendre rendez-vous est nécessaire pour accéder à une place de travail individuelle mais aussi pour utiliser les autres services de la BU (prêt / retour de documents, impressions / photocopies).

[Consultez le site de la BU](#) afin de connaître les modalités d'accès et de prise de rendez-vous.

[Consultez le site des bibliothèques universitaires](#) afin de connaître les modalités d'accès et de prise de rendez-vous des bibliothèques d'UFR.

### Est-ce qu'on peut emprunter des livres ?

La grande BU est accessible aux membres de la communauté universitaire sur rendez-vous, trois journées maximum par personne par semaine. Prendre rendez-vous est nécessaire pour accéder à une place de travail individuelle mais aussi pour utiliser les autres services de la BU dont l'emprunt et le retour de documents.

En tant que membre de la communauté Paris Nanterre, vous accédez par ailleurs - sur authentification UPN - aux ressources en ligne auxquelles l'université s'abonne ou qu'elle acquiert (ebooks, bases de données, revues en ligne, encyclopédies, etc.). [En savoir plus](#).

Consultez le site de la BU afin de connaître les modalités d'accès et de prise de rendez-vous.

### Comment se passe le rendu des documents ? Si je ne peux pas venir rendre mon livre est-ce que je serai pénalisée ?

L'ensemble des prêts de documents en cours (documents imprimés, DVD) sont prolongés automatiquement jusqu'au 1er mars ; aucune pénalité n'est encourue. [+ d'infos](#)

Les bibliothèques universitaires proposent aux étudiants rentrés dans leur région d'origine de déposer leurs prêts dans la BU la plus proche de chez eux. La BU Nanterre participe à ce dispositif. Attention : ne sont réceptionnés que les documents à destination d'autres régions que l'Île de France.

[plus d'infos](#)

## VIE DU CAMPUS

### Est-ce que le SUAPS est ouvert ? Si oui, peut-on toujours s'inscrire aux activités ?

Les activités sportives et artistiques sont maintenues seulement si elles sont organisées dans le cadre de la formation et donnent lieu à crédits ou bonus au diplôme. Les vestiaires sont interdits.

## Peut-on encore manger sur le campus ?

Sur le campus de Nanterre, le restaurant universitaire du CROUS est ouvert de 11h30 à 18h (dont deux repas à 1 euro par jour pour tous les étudiant.e.s qui bénéficiaient auparavant du tarif à 3,30 euros).

Sur le campus de Nanterre  
Repas le midi et le soir à 1 euro pour tous les étudiant.e.s.

La formule à 1 euro est servie uniquement au RU. Sous forme de panier repas.  
Les étudiant.e.s peuvent acheter deux repas par jour.  
Vous pouvez également accéder aux autres RU d'ILE-DE-FRANCE

### **plus d'infos**

Il est possible de déjeuner sur place au RU de Nanterre entre 11h30 et 14h30.

Dans le respect des règles sanitaires :

Distanciation de 2 mètres entre chaque étudiant.e, y compris à table

File d'attente à l'extérieur en cas d'atteinte de la jauge (200 en même temps)

Borne de gel hydroalcoolique, lavage des mains obligatoire avant d'accéder à la zone de retrait des sachets repas

Fléchage du sens de circulation à respecter

Interdiction d'amener son propre repas à l'intérieur du restaurant

Vous trouverez ci-dessous la liste des autres points de restauration vous proposant des repas en vente à emporter.

Le Jardin 1 allée de l'université 92000 Nanterre / 11h30-14h / nanterre@crous-versailles.fr

La Terrasse 8 allée de l'université 92000 Nanterre / 11h30-14h / nanterre@crous-versailles.fr

Cafétéria l'An'k Bâtiment Jean Rouch, 200 avenue de la République 92000 Nanterre / 8h-18h / nanterre@crous-versailles.fr

Cafétéria de la Bibliothèque universitaire Bibliothèque de l'université / 8h30-18h / nanterre@crous-versailles.fr

Cafétéria Le Millenium 1 allée de l'université 92000 Nanterre / 8h30-20h30 / nanterre@crous-versailles.fr

Food-Truck (proximité BU / résidence) 11h30-14h / nanterre@crous-versailles.fr

Sur le site de Ville d'Avray, le Crous est sollicité pour procéder à des livraisons de repas

Sur le site de La Défense, la restauration ne sera pas assurée.

**[Infos, horaires et modalités ICI](#)**

## ▶ **GUICHET D'ACCUEIL - SERVICES ADMINISTRATIFS**

### **Comment fait-on signer le bulletin d'assiduité du CROUS ? Où l'envoyer ?**

(à partir du 19 janvier 2021)

En raison de la pandémie de COVID-19, la collecte des bulletins d'assiduité TD du 1er semestre (année 2020/2021) est suspendue.

**ATTENTION :** Si vous bénéficiez d'une dispense d'assiduité aux TD et/ou aux examens vous devrez néanmoins la signaler au service des bourses en fournissant un justificatif.

Erasmus : nous vous remercions d'envoyer vos bulletins d'assiduité à la personne en charge de votre dossier Erasmus.

### **Le service des diplômes est-il fonctionnel ?**

Le service des diplômes répond aux courriels. L'information nécessaire figure sur la page web de ce service (DES - Pôle Scolarité Diplômes).

*Un accueil en présentiel est en cours de définition.*

## **Le pôle scolarité bourses est-il ouvert ?**

*Le service des bourses est joignable à l'adresse [boursierscrous@liste.parisnanterre.fr](mailto:boursierscrous@liste.parisnanterre.fr)  
Et répond par courriel.*

Mis à jour le 19 mars 2021

<https://www.parisnanterre.fr/rentree-2020/faq-etudiant-e-s-988026.kjsp?RH=1593761903356>